

Claire SANCHEZ

Ville de Lacanau

Document généré le vendredi 07 mars 2025 à 11:30

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte		Intégrale				

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP		Intégrale				
JOUE		Intégrale				

Classification CPV :Principale : **92610000** - Services d'exploitation d'installations sportives

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

MAIRIE DE**LACANAU**

M. Le Maire

31 avenue de la

Libération

33680 Lacanau

Tél : 05 56 03 83

08

SIRET

21330214400018

[Correspondre](#)[W](#) avec[l'Acheteur](#)

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet	Concession de service public pour l'exploitation des golfs de l'Ardilouse et de la Méjanne
Type de marché	Services
Mode	Avis de concession
Code NUTS	FRI12
Lieu principal de prestation	31 avenue de la Libération 33680 Lacanau
Durée de la concession	144 mois à compter du 01/01/26
Description	La ville de Lacanau est propriétaire de trois golfs situés sur son territoire : le golf de l'Ardilouse, le golf de la Méjanne et le golf du Baganais. Dans le cadre de l'échéance prochaine de ces différents contrats, la ville a souhaité réinterroger leur mode de gestion et étudier l'opportunité de regrouper tout ou partie des golfs au sein d'un unique contrat. Compte tenu des orientations stratégiques retenues par la ville, le choix d'un mode de gestion déléguée sous la forme d'une concession de service public semble aujourd'hui le plus pertinent pour permettre la poursuite de l'exploitation des golfs de l'Ardilouse et de la Méjanne, et ce à travers un contrat unique dit "multisites" favorisant une approche globale des offres à l'échelle des deux golfs, la mise en réseau des équipements et de potentielles économies d'échelle.
Code CPV principal	92610000 - Services d'exploitation d'installations sportives
Forme	Division en lots : Non
Quantité ou étendue	Valeur estimée hors TVA : 27 000 000,00 €
Délégation	
Conditions de participation	<p>Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession</p> <p>Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :</p> <p>Doivent être fournis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une lettre de candidature contenant l'identification de l'autorité délégante, l'objet de la consultation, l'identité du candidat, l'identité des membres du groupement (en cas de candidature groupée) et/ou des sous-traitants, la répartition des prestations (en cas de candidature groupée sous une forme conjointe ou en cas de sous-traitance), la forme du groupement (solidaire ou conjoint), la désignation dûment formalisée du mandataire (en cas de groupement), la qualité de mandataire solidaire en cas de groupement conjoint et l'indication sur l'habilitation éventuelle du mandataire à signer l'offre pour les autres membres du groupement et les éventuelles conditions de cette habilitation (formulaire DC1 en vigueur ou document équivalent), - les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (et pouvoir de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement en cas de groupement candidat ou chaque sous-traitant) dont - si nécessaire - ceux retraçant les délégations, - une déclaration du candidat ou de chaque membre du groupement candidat et/ou de chaque sous-traitant (formulaire en vigueur DC2 en cas de groupement ou formulaire DC4 en cas de sous-traitance ou document équivalent), - les déclarations sur l'honneur visées aux articles L3123-1 et suivants du Code de la commande publique, - un document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L5212-1 à L5212-4 du Code du travail. <p>Capacité économique et financière :</p> <p>Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :</p> <p>Doivent être fournis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les extraits des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat (ou chaque membre du groupement candidat et/ou chaque sous-traitant) est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la concession de services. <p>Référence professionnelle et capacité technique :</p> <p>Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :</p>

	<p>Doit être fourni un mémoire technique comportant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une présentation générale du candidat (ou du groupement candidat et/ou de chaque sous-traitant) ;- Une description du savoir-faire du candidat (ou du groupement candidat et/ou de chaque sous-traitant) en matière d'exploitation d'équipements en rapport avec l'objet de la concession de services, permettant d'apprécier son aptitude à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public ;- Un tableau de références, à jour, des principales prestations comparables avec les prestations faisant l'objet de la concession de service public indiquant :<ul style="list-style-type: none">- L'identité de l'autorité délégante,- La dénomination de l'équipement, ainsi que sa localisation,- La nature juridique du contrat,- Les dates de prise d'effet et d'achèvement du contrat (au format jj/mm/aaaa),- Le chiffre d'affaires annuel hors taxes des trois dernières années,- Le volume d'abonnées et de greens-fees des trois dernières années,- Toute autre information que le candidat jugera utile.- Le candidat - ou le groupement candidat - a la possibilité de démontrer par d'autres références ou par d'autres moyens son aptitude à exécuter la concession de service public.- Une note décrivant les moyens techniques et humains du candidat ou du groupement candidat et/ou de chaque sous-traitant (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques, etc.) ;- Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat.
Critères d'attribution	La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
Documents	<ul style="list-style-type: none">• <u>Règlement de consultation</u>• <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u>
Offres	Remise des offres le 12/05/25 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.
Dépôt	<ul style="list-style-type: none">• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u>
Renseignements complémentaires	<p>Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.</p> <p>Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- obtenir des autorités compétentes l'ensemble des autorisations, homologations, déclarations nécessaires à la pratique et à l'organisation des activités et des manifestations devant être organisées au sein des golfs,- affecter du personnel qualifié et formé selon les besoins du service, conformément à la réglementation en vigueur, afin d'assurer la continuité du service public,- assurer la gestion administrative, commerciale et financières du service,- accueillir et informer les usagers, de garantir leur sécurité,- organiser et coordonner les activités, animations et événements, en dépassant le cadre du service traditionnellement offert aux usagers selon une approche innovante et prospective,- assurer la promotion et la communication nécessaires au développement de la notoriété et de l'attractivité des golfs, tant sur le territoire communal qu'à l'extérieur de son périmètre,- réaliser les opérations d'entretien-maintenance et de renouvellement des biens mobiliers et immobiliers afin de maintenir les ouvrages en parfait état de fonctionnement- exécuter un programme de travaux permettant d'améliorer et de développer l'offre et la qualité de service public des deux golfs.
Marché périodique :	Non
Fonds	Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus Mairie de Lacanau Mr Le Maire 31 avenue de la Libération 33680 Lacanau Tél : 05 56 03 83 03 c.sanchez@lacanau.fr
Recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet BP 947 33063 Bordeaux Cedex Tél : 05 56 99 38 00 - Fax : 05 56 24 39 03 greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Envoi le 07/03/25 à la publication